

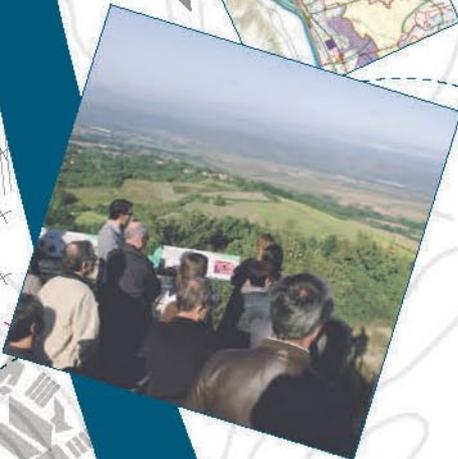
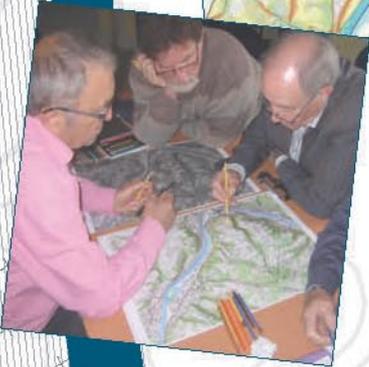


# 10 ANS

A IMPULSER  
DES PROJETS

Morceaux choisis

JANVIER 2019





«L'essentiel du Scot est en dehors du Scot », c'est en ces mots que l'on pourrait résumer les quelques pages de ce livret... Vous y découvrirez en effet une partie des nombreuses actions initiées par le Syndicat Mixte des Rives du Rhône sur le territoire depuis une dizaine d'années.

L'élaboration et la mise en œuvre du Scot est en effet le support plus global d'une mise en mouvement du territoire sur des questions stratégiques de développement et d'aménagement.

Tout autant qu'un document d'urbanisme indispensable, le Scot est ainsi un prétexte, une opportunité pour initier des démarches et projets nouveaux sur des thématiques ou des espaces jusque-là « délaissés ». Le Syndicat Mixte des Rives du Rhône se révèle agitateur d'idées et incubateur de projets, qu'il s'agisse d'enjeux émergents (Urbagare, biodiversité...), de territoires partagés en manque de gouvernance (TRIDAN, SIP Loire/Rhône, côtière rhodanienne, agglomération Roussillon-St Rambert d'Albon...), d'accompagnement au montage de projets (schémas économiques, accompagnement pré-opérationnel...), de méthode renouvelée de concertation (BD, jeu de plateau...) ou encore d'outils d'observation mutualisés (photos aériennes et occupation du sol de 1990 à 2015, bases de données sur les PLU numérisés et le foncier économique...).

Les élus et techniciens du syndicat sont de fait résolument impliqués sur le terrain. Ils s'attellent d'arrache-pied à la révision du Scot mais n'en demeurent pas moins acteurs de multiples autres dossiers. Ils contribuent plus que jamais à l'organisation et la valorisation de ce vaste territoire qui, situé stratégiquement en moyenne vallée du Rhône entre plusieurs métropoles, dispose de nombreuses cartes à jouer.

Les collectivités ne s'y sont pas trompées, pour preuve la capacité du syndicat à rassembler depuis 10 ans, en passant de 75 à 153 communes ; les partenaires et acteurs socio-professionnels non plus en décrivant un territoire dynamique sur lequel investir, soucieux de préserver ses atouts (qualité de vie, savoirs faire, paysage, accessibilité) et à l'écoute de ses forces économiques (nombreuses entreprises, tissu agricole dynamique, investisseurs immobiliers...).

Vous découvrirez dans ce livrable quelques-unes des actions qui ont pu être impulsées, accompagnées ou portées par le SMRR.

Le but n'est pas d'y présenter l'ensemble des missions assurées au quotidien par le syndicat, telles que l'accompagnement des PLU, l'organisation des visites pédagogiques, la production de données cartographiques, etc. Il existe pour cela le Vademecum du Scot! L'objectif consiste, par une rapide revue de projets, à mettre en lumière quelques-unes des "plus-values territoriales" du Scot, les dynamiques qu'il a su initier sur des sujets orphelins ou des enjeux émergents. Bonne lecture.

## SOMMAIRE

### P3 LE SCOT EN ACTIONS

- Au-delà des limites, "faire territoire"
- Une dynamique de projets au service du territoire
- Innover pour mieux se projeter dans l'avenir

### P8 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

La co-construction en actions

3 questions à

Vincent Journoud, directeur général adjoint de Vienne Condrieu Agglomération

3 questions à

Didier Perréol, dirigeant-fondateur d'Ekibio

### P11 AGRICULTURE

Foncier agricole : un outil de travail à préserver collectivement

3 questions à

Guy Péran, élu et Philippe Lacoste, chargé de mission Foncier Urbanisme à la Chambre d'Agriculture de la Drôme

### P12 COMMERCE

Assurer un maillage commercial équilibré du territoire

3 questions à

Clément Robert, responsable développement immobilier chez Lidl

### P14 HABITAT

Impulser et accompagner le changement de pratique

Témoignage de Marielle MOREL,

Vice-Présidente du Syndicat Mixte des Rives du Rhône en charge des PLU

### P16 ENVIRONNEMENT

Positif par nature

3 questions à

Eric Nompeix, directeur et Bérange Lorenzi-Thomas, manager de projets à la Direction Régionale Rhône-Alpes-Auvergne de Bouygues Immobilier

### P18 MOBILITÉ

Faciliter les déplacements d'aujourd'hui tout en pensant les mobilités de demain

Témoignage d'Isabelle Fontvieille, directrice de l'aménagement urbain à Vienne Condrieu Agglomération.

# AU-DELÀ DES LIMITES, « FAIRE TERRITOIRE »

**Souvent perçu comme un espace de confins administratifs, le territoire des Rives du Rhône a progressivement consolidé une gouvernance autour d'un bassin de vie riche de plusieurs départements en moyenne vallée du Rhône. Il a su impulser de multiples démarches de coopération pour assurer un développement cohérent du territoire.**

## DES MULTIPLES COOPÉRATIONS

Conscients des enjeux inhérents à un territoire de moyenne vallée du Rhône, les élus de différentes intercommunalités ont développé de multiples coopérations, visant à mieux répondre aux besoins des habitants et des entreprises, et à affirmer la place du territoire des Rives du Rhône dans l'échiquier métropolitain et régional.

Parmi ces démarches, peuvent être citées :

- Le Syndicat Mixte Rhône Pluriel (1995-2015).
- L'Entente Trans Rhodanienne Isère Drôme Ardèche Nord (Tridan).
- Le pôle métropolitain, dont fait partie Vienne Condrieu Agglomération.
- Le Parc Naturel Régional du Pilat.
- Le Grand Projet Régional (GPRA) Rhône-Médian (2014-2018).

D'autres coopérations se sont également nouées au fil du temps sur des thématiques spécifiques, au-delà des limites communales et intercommunales (gestion de l'eau, de l'assainissement, des déchets).

## UNE CONSTRUCTION PROGRESSIVE DU PROJET SCOT

La scène du Scot a indéniablement apporté sa pierre à cette construction territoriale. Elle a permis de concrétiser, au fil du temps, un projet de territoire cohérent.

Les Schémas Directeurs d'Aménagement et d'Urbanisme (SDAU) de Givors-Vienne-Roussillon et du Bassin d'Annonay, ont constitué dans les années 1970 les premiers exercices de planification intercommunale, sous pilotage de l'Etat, sur ce territoire de moyenne vallée du Rhône. Par la suite, le bassin d'Annonay élaborera son propre schéma directeur (approuvé en 2002).

La loi « SRU » en 2000 a impulsé une nouvelle dynamique en incitant les territoires les plus urbains à élaborer des schémas de cohérence territoriale (Scot). Les élus se sont saisis de cette opportunité et ont engagé des démarches : l'une sur le bassin d'Annonay, l'autre sur les Rives du Rhône (Vienne – Roussillon/Saint-Rambert d'Albon).

Ces dynamiques se sont concrétisées, d'une part, par l'adoption en 2012 du Scot des Rives du Rhône, engageant 80 communes autour d'une vision partagée de l'avenir ; d'autre part, par la fusion des Syndicats Mixtes des Rives du Rhône et du Bassin d'Annonay en 2013. En faisant ce choix, ces territoires qui partagent de nombreux enjeux (transports, économie, ...) souhaitent consolider un projet de territoire.

153 communes, 6 EPCI, 270 000 habitants, à cheval sur 5 départements. C'est à cette nouvelle échelle que se dessinent actuellement les grandes orientations qui guideront l'aménagement et le développement des Rives du Rhône d'ici 2040. Le nouveau Scot devrait être approuvé d'ici 2020.

Le Syndicat Mixte des Rives du Rhône, ce sont 140 élus représentant les 6 intercommunalités.

# UNE DYNAMIQUE DE PROJETS AU SERVICE DU TERRITOIRE

Au-delà de ses compétences premières d'élaboration et de suivi du Scot, les élus ont souhaité faire du SMRR un outil d'ingénierie au service du territoire. En « repoussant » les limites territoriales, l'élaboration d'un Scot est l'occasion de mettre en évidence une multitude d'enjeux et d'en faire autant d'opportunités de projets partenariaux et d'approches innovantes, dans ou en dehors du cadre « Scot ».

## TRIDAN

(TransRhodanienne Isère Drôme Ardèche Nord)

Des intercommunalités coopèrent pour agir de façon cohérente et complémentaire.

Initiée en 2009 par le SMRR, une étude a permis de mettre en évidence une nécessaire coordination entre plusieurs intercommunalités situées aux confins de trois départements : Annonay Rhône Agglo, Porte de Drôme Ardèche et entre Bièvre et Rhône. L'étude a favorisé l'émergence d'une entente intercommunale, « TRIDAN », entre les élus des 3 EPCI. Initiée en 2011, initialement par 5 EPCI appartenant à 3 Scot différents, cette coopération vise à agir collectivement et efficacement sur le développement économique et la mobilité (notamment l'amélioration de l'axe Est-Ouest entre Annonay et Beaufort et plus loin vers Saint-Etienne et Grenoble).

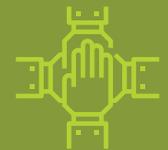
## GEMAPI

(Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations)

Une démarche pour informer sur les enjeux de gestion du risque inondation.



En janvier 2014, les Rives du Rhône a été retenu comme territoire d'expérimentation par la DREAL Rhône-Alpes dans le cadre du Plan Rhône. Le SMRR, le Syndicat de Rivières des 4 vallées et le SMIRCLAID ont été impliqués dans la démarche de février à octobre



RASSEMBLER,  
METTRE EN LIEN



RELAYER,  
PARTAGER



ENGAGER,  
MILITER

LE S  
E  
ACTI

2014. Elle a consisté en la production d'un pré-diagnostic sur la vulnérabilité du territoire aux inondations (en particulier sur 6 secteurs) et l'identification de pistes d'actions.

Cette première approche a permis aux élus et techniciens de s'approprier cette thématique et de s'informer sur les actions possibles pour connaître et réduire la vulnérabilité du territoire (exemple : élaboration d'une stratégie locale de gestion du risque inondation (SLGRI). Deux notes techniques ont notamment été produites par le SMRR à destination des techniciens et élus des EPCI.

# COT N IONS



CONNAÎTRE,  
ANALYSER



PLANIFIER,  
VOIR LOIN



ACCOMPAGNER



IMPULSER



## La Côtère rhodanienne

Une étude urbaine et paysagère pour aboutir sur un projet global et cohérent.

La plupart des communes de la côtière rhodanienne sont très contraintes (topographie marquée), et ont des marges de manœuvre très limitées pour densifier ou étendre les centres-bourgs en pied de coteau.

Très riche sur le plan paysager et agro-environnemental, ce secteur connaît également une forte pression urbaine qui nécessite de chercher un équilibre entre développement local et préservation des espaces les plus sensibles.

C'est pourquoi le Syndicat Mixte a lancé en 2013 une étude spécifique sur 18 communes de la côtière avec un double objectif :

- Identifier précisément les secteurs à protéger, afin de mieux connaître les possibilités de développement des communes.
- Identifier et justifier précisément les secteurs compatibles avec le développement urbain

La démarche, menée conjointement avec le Parc du Pilat, a permis d'aboutir sur un « schéma de secteur » pour le Scot (approuvé le 7 juillet 2015), un « plan paysage » pour le Parc du Pilat. Le schéma de secteur précise les orientations du Scot sur les communes concernées.

## SAARRA

Un schéma d'aménagement pour favoriser l'émergence d'une véritable agglomération Roussillon-Saint-Rambert d'Albon (SAARRA).

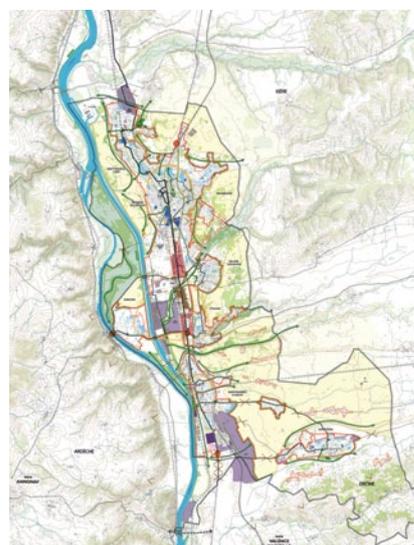
Le Scot affiche des objectifs ambitieux pour l'agglomération Roussillon-Saint-Rambert-d'Albon, notamment en terme d'accueil d'habitants et d'entreprises.

Ce territoire possède de nombreux atouts : infrastructures de transport (A7, RN7, voies ferrées, fleuve,...), dynamisme économique (Plateforme chimique, zone industrialo-portuaire Inspira, Axe 7,...), espaces naturels et agricoles de qualité (île de la Platière, ...), nombreux services et équipements.

Pour autant, cette agglomération doit faire face à de nombreux enjeux (risques naturels et technologiques, pollution de l'air, nuisances sonores, ...).

C'est pourquoi le SMRR a initié l'élaboration d'un schéma d'agglomération, en concertation avec les 8 communes et 2 EPCI concernés. Après un état des lieux, l'étude a permis d'aboutir en 2018 sur un plan guide, un programme d'actions et de propositions d'aménagements sur 3 secteurs stratégiques.

Si les résultats enrichissent et précisent les orientations du Scot, ils visent aussi à coordonner les actions pour renforcer la cohérence et l'attractivité de cette agglomération.



# INNOVER POUR MIEUX SE PROJETER DANS L'AVENIR

## LE VILLAGE FICTIF

SENSIBILISER  
LES JEUNES À  
L'AMÉNAGEMENT  
DU TERRITOIRE  
PAR LE JEU

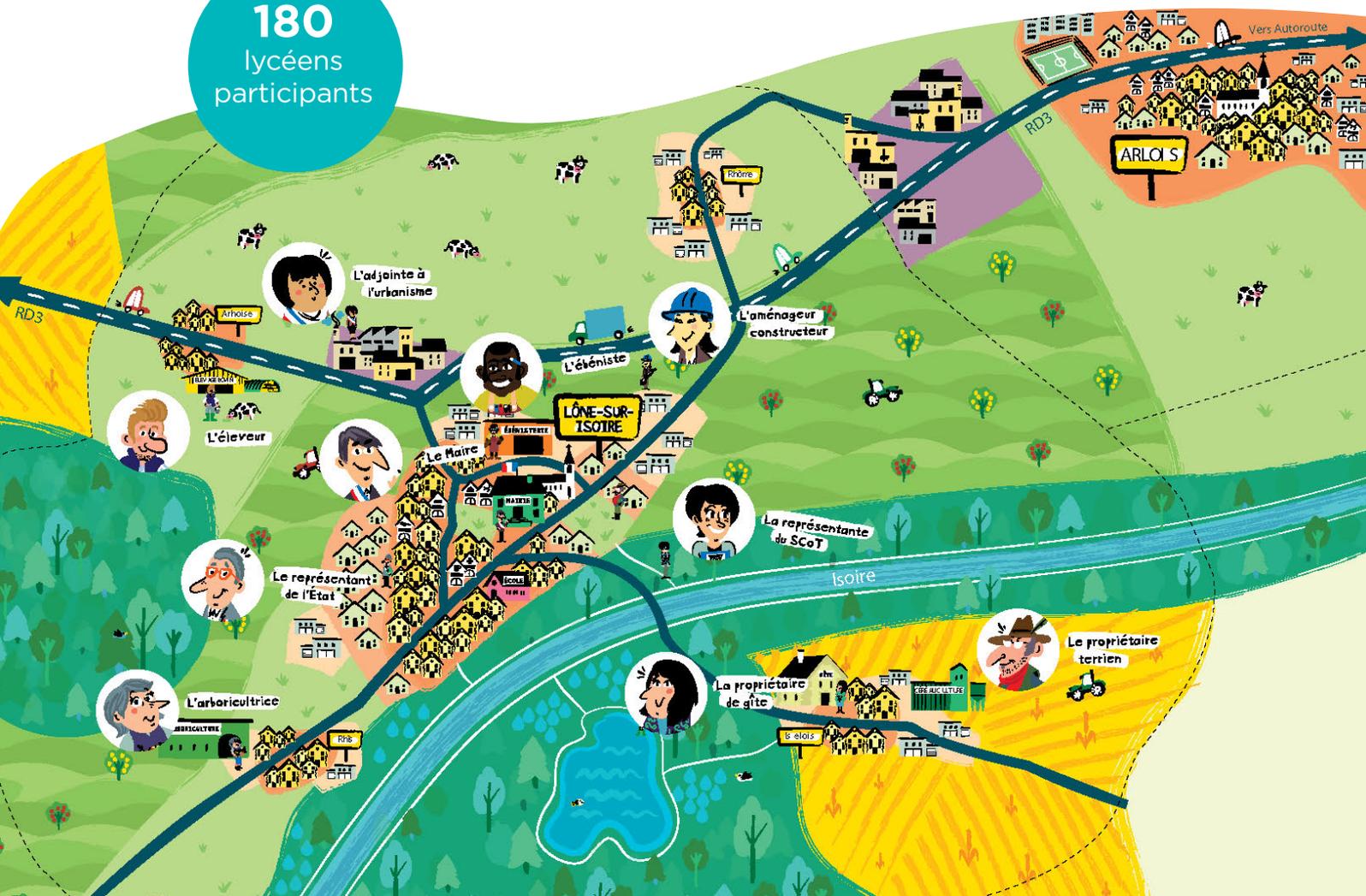
Le Syndicat Mixte a élaboré un plan de concertation pour accompagner la révision du Scot. Afin d'être à la hauteur des enjeux et changements que le Scot implique sur le territoire, ce plan propose de nouvelles formes de concertation (le Scot en BD par exemple), des actions « grand public » (réunions publiques, site Internet, lettres d'information, ...) ou ciblées (rencontres avec les promoteurs immobiliers, les bailleurs sociaux, ...).

Parmi ces cibles : les jeunes. Trop peu sollicités sur les décisions concernant leur cadre de vie, les jeunes ont pourtant des besoins et des attentes spécifiques. C'est la raison pour laquelle le SMRR a tissé depuis 2014 des partenariats avec quatre lycées du territoire. 180 lycéens ont ainsi pu témoigner sur

leur perception et leur vision d'avenir des Rives du Rhône, en particulier de l'agglomération Roussillon-Saint-Rambert d'Albon.

La démarche a aussi permis de sensibiliser aux enjeux de l'aménagement avec l'appui d'un jeu de rôle, créé par le SMRR, autour d'un village fictif. Au sein d'un groupe d'élèves, les rôles sont distribués. L'occasion pour eux d'incarner un acteur de l'aménagement du territoire (agriculteur, promoteur, élu, ...), de découvrir la complexité de l'aménagement du territoire (intervenants, enjeux).

180  
lycéens  
participants



## LES « CARACTERRES »

### L'INTELLIGENCE COLLECTIVE POUR PRÉPARER L'AVENIR

Depuis quelques années ont été expérimentées de nouvelles façons de travailler, plus coopératives et co-construites, en développant et mobilisant un réseau d'acteurs autour du Scot et du SMRR. La démarche prospective « Rives du Rhône 2040 » engagée par le SMRR en est une illustration.

Un an seulement après l'approbation du Scot en 2012, le Syndicat Mixte des Rives du Rhône s'étend et doit engager sa révision pour élaborer un projet à l'échelle du nouveau territoire. En soutien de cet objectif, les élus du SMRR ont décidé de se lancer dans une démarche originale de prospective territoriale : « Rives du Rhône 2040 ». Le principe : anticiper ce qui pourrait se passer sur le territoire dans les années à venir pour orienter les décisions du présent, en valorisant l'intelligence collective et la coopération.

Volontairement partenariale, la dynamique a mêlé groupes de travail mixtes, visites du territoire, conférences, séances d'expression libre. Élus comme partenaires publics et privés ont été impliqués pour construire un projet d'avenir.

De cette réflexion collective ont émergé 8 leviers à prendre en main à horizon 2040, les "caracterres". Ils sont autant de leviers à actionner au service de l'avenir du territoire. Ils permettent de questionner les choix en matière d'aménagement du territoire, d'économie, de politique locale, tout en gardant un fil directeur, au plus près des enjeux locaux. Ils ont notamment été utilisés dans le cadre du travail sur le diagnostic du Scot en révision.



UN TERRITOIRE  
COOPÉTITIF



UN TERRITOIRE EN  
ECO-LOGIQUES



UN TERRITOIRE  
SOLIDAIRE



UN TERRITOIRE  
PROMOTEUR



UN TERRITOIRE  
RÉSIDENTIEL



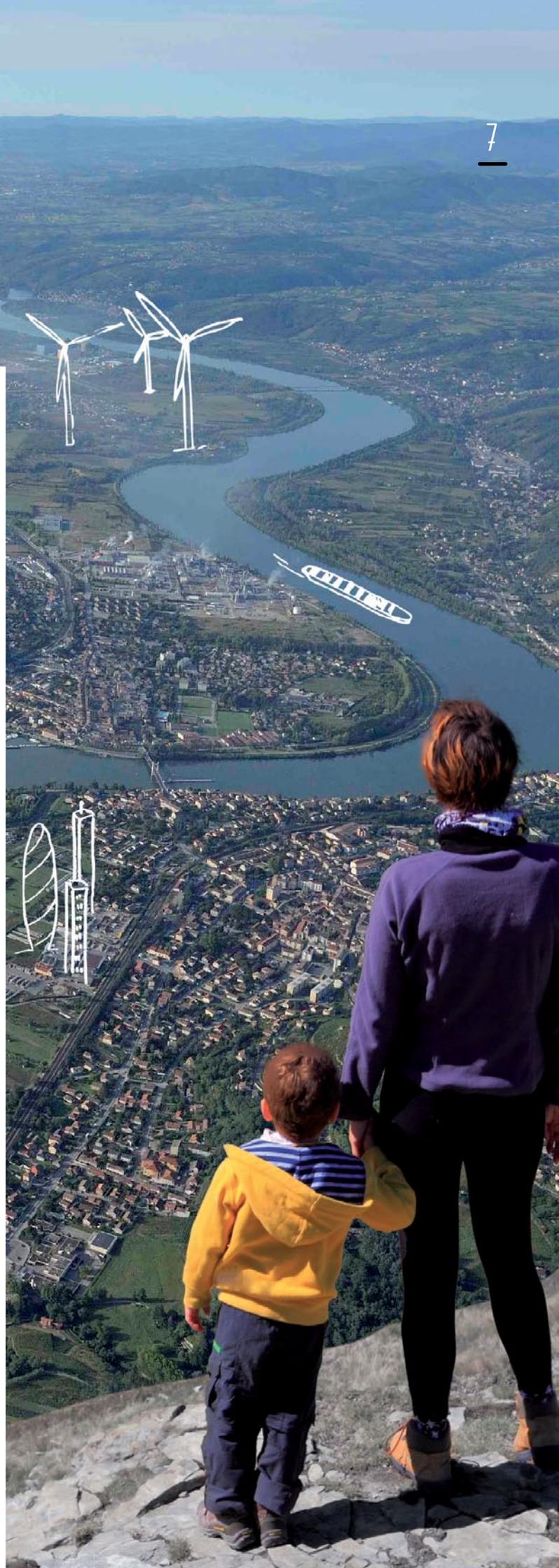
UN TERRITOIRE  
AFFILIÉ



UN TERRITOIRE  
MORCELÉ



UN TERRITOIRE  
RESSOURCES



# LA CO-CONSTRUCTION EN ACTIONS

**Soutenu par le Syndicat Mixte des Rives du Rhône, la Communauté de Communes de la Région de Condrieu (désormais fusionnée au sein de Vienne Condrieu Agglomération) lançait en 2010 une étude de développement économique. En un an et demi, l'intercommunalité a initié une nouvelle dynamique, au plus près des composantes du territoire.**



**3 questions**  
à **Vincent Journoud**,  
directeur général adjoint de Vienne  
Condrieu Agglomération

**Vous étiez à l'époque directeur de la CCRC, en quoi le Scot a-t-il aidé à initier l'étude de développement économique ?**

Compétente en matière de développement économique, la Communauté de Communes avait jusqu'alors centré son action sur d'autres priorités, notamment le service à la personne et la petite enfance. Des initiatives émergeaient néanmoins au niveau de certaines communes qui projetaient la création de plusieurs zones d'activités différentes. Alors qu'elle travaillait déjà aux côtés des élus sur la définition de leur Plan Local d'Urbanisme, l'équipe du Syndicat Mixte des Rives du Rhône nous a interpellé sur l'opportunité d'engager une approche plus collective de l'offre en foncier économique. Les premiers échanges ont permis de faire émerger la nécessité de s'interroger sur le potentiel de développement économique du territoire, préalable à l'élaboration d'une vraie stratégie.

**Comment l'intercommunalité a-t-elle pris concrètement en main ce sujet ? Quel a été le rôle du Scot ?**

En 2011, nous avons décidé de lancer une consultation pour externaliser la réalisation de cette étude. Les équipes du SMRR ont eu un rôle clé d'assistance à maîtrise d'ouvrage

dans la rédaction du cahier des charges, l'analyse des offres, le choix du partenaire final (le cabinet Katalyse) et son pilotage au fil du temps. Au-delà de ses compétences techniques, le SMRR a réussi à rassembler autour d'un sujet qui faisait débat entre élus - le potentiel économique du territoire - et à créer ensuite une dynamique de groupe. A ce moment précis, le Scot a eu un rôle d'aiguillon pour amener la Communauté de Communes de la Région de Condrieu à mener une vraie réflexion en matière de développement économique.

A l'échelle de l'intercommunalité, l'apport du Scot a été décisif et nous a permis de passer un cap important.

**Comment se mesurent les apports de cette étude pour le territoire ?**

Lancée en 2011, elle a clairement posé la nécessité d'amener les élus et les entreprises à mieux se connaître et d'instiller une véritable animation économique du territoire. Cela a débouché sur l'embauche en 2012 d'un chargé de mission développement économique sur lequel le Scot nous a aussi épaulé. L'étude a également mis en exergue la nécessité de constituer une véritable offre immobilière et foncière d'entreprises. Elle nous a permis par exemple de réorienter les 3 projets initiaux de zones d'activités vers la création d'une nouvelle zone d'activités sur le plateau où la demande des entreprises est forte et peut s'appuyer sur un axe de circulation important. La préparation des terrains devrait être finalisée par Vienne Condrieu Agglomération dans le

courant de l'année 2019 pour commencer les livraisons courant 2019.

**LES APPORTS DE LA DÉMARCHE**

**1**

- étude de développement économique
- poste de chargé de mission créé
- nouvelle zone d'activités en cours de réalisation

## LE PORT DE LOIRE SUR RHÔNE PREND LE LARGE

**Le Syndicat Mixte des Rives du Rhône fait partie des acteurs mobilisés pour réinventer le site industrialo-portuaire de Loire-sur-Rhône et requalifier son potentiel de développement économique et d'attractivité au bénéfice de l'ensemble du territoire métropolitain.**

En 2004, la centrale thermique EDF de Givors/Loire-sur-Rhône arrête son activité. Cette fermeture a généré chez les acteurs économiques de nombreuses attentes du fait de ses composantes stratégiques : un site de grande dimension propice à l'accueil des entreprises (115 ha), accessible par le rail, la route ou le fleuve et situé à 25 km au sud de Lyon.

Cette situation en fait aussi toute sa complexité : le site se déploie sur la commune de Loire-sur-Rhône (les 2/3) mais aussi sur les communes de Saint-Romain-en-Gal et Givors. Son évolution ressort des compétences de deux intercommunalités (Métropole de Lyon, Vienne Condrieu Agglomération) et de deux Scot (Scot de l'agglomération lyonnaise et Rives du Rhône).

### DE NOUVELLES ACTIVITÉS PROPICES À L'UTILISATION DE MODES DE TRANSPORT PLUS ÉCOLOGIQUES

Conscients des enjeux, les acteurs du territoire (EDF, CNR, VNF, Scot des Rives du Rhône et de l'agglomération lyonnaise) ont choisi de mener à bien la mutation du site

avec une approche collective et ont lancé ensemble en 2007 une étude de « redéploiement » des activités. Le Syndicat Mixte des Rives du Rhône s'est investi notamment dans l'élaboration du cahier des charges et le choix du prestataire chargé de la mener à bien. Des dispositions propres à garantir la juste valorisation du site ont également été définies dans le cadre du Scot qui préserve sa vocation économique, en tirant mieux parti du fleuve ou du rail.

Cette dynamique s'est poursuivie en 2012 avec l'intégration du site de Loire-sur-Rhône au schéma portuaire de l'aire métropolitaine lyonnaise, aux côtés de Villefranche, Genay, Port Lyon Edouard Herriot et Salaise-Sablons. Preuve que les enjeux de sa transformation dépassent les frontières géographiques et profitent à toute l'aire métropolitaine.

## LES CHIFFRES DU TERRITOIRE

Une évolution plus rapide des actifs et des habitants que des emplois. En 15 ans,



**+10%** d'emplois



**+16%** d'habitants



**+17%** d'actifs



Si le territoire est encore marqué par l'industrie, c'est le secteur des services qui contribue principalement à la croissance de l'emploi.



Les surfaces dédiées à l'activité représentent **1,2%** de la superficie des Rives du Rhône. Ces 15 dernières années, elles progressent de **30 hectares par an** en moyenne.

Parmi les surfaces dédiées à l'activité en 2015 :

**46%**

sont occupées par des locaux industriels

**25%**

par des locaux commerciaux

PLANIFIER POUR  
PERMETTRE,  
PLUS QUE POUR  
CONTRAINDRE

## REGARD D'UNE ENTREPRISE

**Priméal, le Pain des Fleurs, Ma vie sans gluten... Si ces marques du groupe Ekibio rayonnent en France et à l'international dans le paysage des produits alimentaires bio en circuits spécialisés, elles doivent en partie leur succès au département qui les a vues naître, l'Ardèche, et au territoire qui soutient leur développement. Trois questions à Didier Perréol, dirigeant-fondateur d'Ekibio.**

**3** questions à **Didier Perréol**,  
dirigeant-fondateur  
d'Ekibio.

**Que représente le territoire des Rives du Rhône dans la stratégie de développement d'Ekibio ?**

Fils d'agriculteur, je suis né à Saint-Désirat, à proximité de Peaugres. Quand j'ai lancé mes premiers magasins dans les années 80, j'avais déjà la volonté de faire grandir le projet sur le territoire. Cela s'est concrétisé en 1988 avec le lancement d'Euro-Nat, la société mère d'Ekibio à Peaugres. Au-delà de mon attachement personnel, les atouts de la région sont nombreux. En premier lieu : l'accessibilité. Nous sommes à quelques kilomètres de l'autoroute et avons un accès rapide et facile à la gare de Lyon-Part Dieu et à l'aéroport de Saint-Exupéry qui sont des hubs nationaux et internationaux.

Par ailleurs, la réussite d'Ekibio puise ses fondamentaux dans la qualité des matières premières présentes dans le quart sud-est : le riz, la châtaigne, le blé dur, l'épeautre par exemple. Enfin, le territoire nous apporte toutes les compétences humaines dont nous avons besoin pour nous développer. Nos équipes sont heureuses de travailler chez nous : Ekibio leur apporte la visibilité dont ils ont besoin et le territoire la qualité de vie. D'ailleurs, la plupart de nos collaborateurs vivent à moins de 20 km de leur lieu de travail.

**Quels sont vos projets de développement sur le territoire ?**

Si nous continuons à nous développer à l'international tout en gardant notre volonté d'innovation, nous poursuivons aussi notre logique d'investissement sur le territoire. C'est une priorité ! Nous avons d'ailleurs à Peaugres un projet d'agrandissement industriel orienté autour de la transformation de céréales. Il devrait se concrétiser d'ici fin 2019.

**En tant qu'entrepreneur, quels regard portez-vous justement sur les outils de planification territoriale, tels que le PLU ou le Scot ? Représentent-ils pour vous une contrainte ou une opportunité ?**

Nous travaillons depuis toujours en parfaite intelligence avec les élus, dont nous comprenons les enjeux. Quand nous leur partageons un nouveau projet d'agrandissement, les élus sont attentifs à ce que nos projets puissent aboutir, dans le respect évident des dynamiques locales, à l'appui des directives formulées par le PLU ou le Scot. Prenons l'exemple de notre implantation à Peaugres : nous l'avons agrandi 9 fois, passant de 1 500 à 15 000m<sup>2</sup>, sans rencontrer d'opposition ou de frein particulier, bien au contraire. En continuant à nous développer, nous apportons de la valeur et participons à la dynamique économique globale. Nous sommes d'ailleurs l'un des plus gros employeurs du territoire. C'est la dynamique gagnant-gagnant qui anime notre projet depuis 30 ans.



© Christelle V.

### EKIBIO EN CHIFFRES

**100** M€ de CA

**220** salariés dans le monde

**20%** de croissance  
à l'export

Présence dans **50** pays



# FONCIER AGRICOLE :

## UN OUTIL DE TRAVAIL À PRÉSERVER COLLECTIVEMENT

**Le Scot joue un rôle clé en matière d'agriculture : il peut intervenir sur la rationalisation de la consommation foncière et la protection des ressources agricoles. Néanmoins, le Scot ne peut pas tout. Il prend sa force en s'articulant avec les actions de protection et d'animation portées par l'ensemble des partenaires et acteurs compétents (communes, intercommunalités, Parc du Pilat, conseils départementaux, chambres d'agriculture, SAFER, associations, ...).**

**3 questions à Guy Pérán,** élu et **Philippe Lacoste,** chargé de mission Foncier Urbanisme à la Chambre d'Agriculture de la Drôme.

### Quelle est la place de l'activité agricole sur le territoire des Rives du Rhône ?

GP : Si l'activité agricole ne génère que 3% des emplois, elle joue néanmoins un rôle prépondérant sur le territoire des Rives du Rhône. L'agriculteur nourrit ses concitoyens, il contribue à la qualité de leur cadre de vie (entretien des paysages, gestion des risques naturels, ...). Près de 50% des espaces des Rives du Rhône sont agricoles : le foncier est le principal outil de travail des agriculteurs. C'est dire si le préserver est déterminant pour assurer la pérennité des 2 500 exploitations du territoire.

La surface agricole utile a diminué de 7% entre 2000 et 2010 sur le territoire des Rives du Rhône. Si le développement de l'urbanisation n'est pas le seul responsable de ce recul, la pression urbaine est forte et impacte le foncier agricole de façon « irréversible ».

### En quoi le Scot contribue concrètement au maintien de l'activité agricole ?

PL : Les dispositions du Scot permettent de "consommer" de manière raisonnée le foncier

agricole des communes. Deux leviers me semblent déterminants. Il fixe un nombre de logements à bâtir dans les Plans Locaux d'Urbanisme et une densité moyenne pour les nouvelles opérations. Ces deux variables sont ajustées selon la place de la commune dans l'armature urbaine du Scot.

GP : Autre parti pris du Scot qui contribue au bon fonctionnement de l'activité agricole : l'urbanisation doit s'effectuer prioritairement autour des centres-bourgs pour éviter un éparpillement des habitations dans les campagnes. Par ailleurs, le Scot a identifié, avec les agriculteurs, les zones agricoles à protéger prioritairement en raison de leur rôle stratégique pour l'agriculture. Ceci participe à préserver les grands équilibres agricoles sur le long terme.

### Opérationnel depuis 2012, jugez-vous aujourd'hui que la portée du Scot est suffisante par rapport aux enjeux de l'agriculture sur votre territoire ?

GP : Concrètement, l'effet du Scot est indéniable. Ce sont à terme plusieurs centaines d'hectares initialement constructibles dans les PLU, qui sont et seront classés en zones agricoles et naturelles. Les arbitrages pour autant ne sont pas toujours simples et le Scot ne peut pas tout, par exemple quand il s'agit de libérer du foncier agricole à proximité des

centres-bourgs.

Pour les élus, c'est un outil qui permet de soulever les enjeux en matière agricole et qui permet d'organiser l'avenir du territoire de façon cohérente et équilibrée.

Pour les exploitants agricoles, il permet de protéger la vocation agricole du foncier sur le long terme et contribue ainsi à sécuriser leurs investissements.

PL : Des expérimentations se développent en Isère notamment pour aider les agriculteurs à compenser des pertes foncières par des aides financières collectives visant à appuyer le développement de nouvelles activités ou trouver de nouveaux débouchés. Ce sont peut-être des pistes à suivre pour le Scot des Rives du Rhône.

## LES CHIFFRES DU TERRITOIRE

**2 550** exploitations agricoles (-31% en 10 ans)

**4 380** emplois agricoles, soit **3,2%** des emplois du territoire (-13% en 10 ans)



**93 212** hectares d'espace agricole  
En 25 ans, l'espace agricole a reculé de l'équivalent d'un terrain de foot chaque jour.

Un ralentissement progressif de ce recul est observé :

**-308** ha par an en moyenne entre 1990 et 2000, contre **-278** ha entre 2000 et 2009, **-189** ha entre 2009 et 2015.

# ASSURER UN MAILLAGE COMMERCIAL

## ÉQUILIBRÉ DU TERRITOIRE

**Avec d'autres outils, le Scot permet de penser la stratégie de développement commercial d'un territoire au plus près des besoins des habitants et dans le respect des équilibres existants. Un instrument indispensable pour concilier volonté des élus et ambition des opérateurs commerciaux.**

Sur le territoire des Rives du Rhône, la croissance des moyennes et grandes surfaces commerciales a été ces dernières années 4 fois plus élevée que celle de la population. Un emballement qui incite le Scot des Rives du Rhône à jouer un rôle clé dans la structuration et le développement de l'offre commerciale.

Les prescriptions du Scot répondent à deux objectifs majeurs. Le premier vise à encadrer l'évolution de l'offre dans le respect des équilibres centre-villes/périphéries. Le second promeut un développement commercial durable, en matière de qualité architecturale ou urbaine ainsi qu'en matière d'intégration environnementale (accessibilité en transports collectifs, énergie, ...).

### DES OUTILS POUR ENCADRER LE DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL

Les orientations du Scot en matière commerciale sont traduites dans les Plans Locaux d'Urbanisme. Elles servent aussi de bases d'échanges et de discussions aux Commissions Départementales d'Aménagement Commercial (CDAC) qui étudient les nouveaux projets de construction ou d'extension de grandes surfaces. Le Syndicat Mixte des Rives du Rhône est d'ailleurs membre de la CDAC. A ce titre, il veille à la compatibilité des autorisations avec le Scot.

Le Scot incite également à l'élaboration de schémas de développement commercial par les différentes intercommunalités. Ce dispositif permet à chaque territoire d'ajuster sa politique aux enjeux qui lui sont propres. A Vienne Condrieu Agglomération, le schéma de développement commercial 2015-2019 est venu adapter les orientations du Scot aux spécificités du territoire autour de trois principes forts : la volonté de conforter le commerce alimentaire de proximité dans toutes les communes, la priorité donnée au centre-ville de Vienne pour les achats en équipements de la personne ou biens culturels et une croissance maîtrisée des zones commerciales de périphérie, comme celle de Chasse-sur-Rhône.

### CRÉER OU ÉTENDRE L'OFFRE COMMERCIALE AU PLUS PRÈS DES ATTENTES

Le Syndicat Mixte des Rives du Rhône a été partenaire de la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien en 2015 dans la rédaction de leur schéma de développement commercial. Un certain nombre d'objectifs ont été fixés de manière à ce que l'offre de commerces se développe en cohérence avec les sensibilités et les besoins du territoire. Par exemple, le développement d'une offre nouvelle en culture/loisirs encore peu présente en rive droite du Rhône a été préférée au renforcement de l'alimentaire déjà bien représenté.

Ainsi, éclairés par le Scot, le travail des CDAC et les schémas de développement commercial, les élus disposent d'une panoplie de dispositifs leur permettant de mieux maîtriser l'accueil de nouvelles surfaces commerciales et de négocier efficacement avec les opérateurs commerciaux la création ou l'extension d'offres de service réellement adaptées aux besoins des habitants.





### — LES CHIFFRES — DU TERRITOIRE

## 389 m<sup>2</sup>

alimentaire pour 1000 habitants  
(moyenne  
en France à 364 m<sup>2</sup>)

## 3,6 % par an

Croissance des surfaces  
de plancher commercial

## 61%

des ménages interrogés  
réalisent des achats sur Internet  
(63% en France en 2012).

## LE SCOT : UNE VISION À LONG TERME ET À GRANDE ÉCHELLE

**3 questions à Clément Robert,**  
responsable développement  
immobilier chez Lidl.

**L'enseigne Lidl est déjà présente sur le territoire des Rives du Rhône à travers 5 magasins. Quels ont été vos critères de choix ?**

Le positionnement de Lidl est celui d'un supermarché de proximité, au plus près des attentes de ses clients. Nous avons la volonté de répondre aux besoins des habitants des Rives du Rhône, en développant une offre commerciale complémentaire à l'offre existante. L'ancrage de Lidl sur le territoire repose sur plusieurs autres critères : accessibilité et visibilité depuis des axes routiers fréquentés, disponibilité du foncier, soit à travers la reprise de friches commerciales existantes, soit par remembrement.

**Quel rôle joue le Scot dans vos pratiques et perspectives de développe-**

**ment ?**

C'est le premier outil que nous consultons quand nous démarrons une prospection sur un territoire, en complément du PLU. Il constitue une grille de lecture intéressante pour découvrir un territoire, anticiper ses évolutions futures, cibler les secteurs à analyser. Il nous apporte une vision des volontés politiques locales à grande échelle et à long terme, alors que nous travaillons plutôt à l'échelle d'une parcelle, d'une ville ou d'une zone commerciale.

**En tant qu'opérateur de surfaces commerciales, considérez-vous d'une manière générale l'outil Scot comme un frein à vos développements ?**

Nos logiques sont effectivement parfois opposées. Il arrive par exemple qu'un Scot restreigne fortement le réaménagement ou le développement commercial dans certains secteurs, malgré les potentiels, faisant naître de l'incompréhension entre élus et opérateurs commerciaux, c'est dommage. Tout dépend des territoires et des acteurs. Avec le Syndicat Mixte des Rives du Rhône, le dialogue a toujours été constructif. D'ailleurs, nous réfléchissons déjà de nouvelles implantations sur le territoire. Nous espérons que le Scot en cours de révision, à défaut d'en complexifier la réalisation, ne les rendra pas impossibles...



## IMPULSER ET ACCOMPAGNER

# LE CHANGEMENT DE PRATIQUES

**S'agissant de l'habitat, le Scot sert de cadre de référence à l'échelle des Rives du Rhône et oriente les documents d'urbanisme locaux qui doivent lui être compatibles. Outil réglementaire, le Scot doit aussi être perçu comme un levier au service d'une politique concertée.**

Les orientations du Scot des Rives du Rhône poursuivent des objectifs multiples : des modèles d'habitat plus solidaires (pour répondre aux attentes des différentes populations), des formes urbaines plus durables (pour réduire la consommation d'espace, limiter les déplacements motorisés, ...).

Le Scot doit par ailleurs être en phase avec les spécificités du marché immobilier du territoire des Rives du Rhône. C'est la raison pour laquelle le SMRR a dressé en 2014 un état des lieux, avec l'appui du cabinet ADEQUATION. L'étude a permis d'analyser l'adéquation entre l'offre et la demande dans le secteur de l'immobilier et d'ajuster les orientations du Scot en révision aux différents contextes territoriaux.

### DU BASSIN DE VIE À LA COMMUNE

Les orientations du Scot doivent être traduites dans différents documents d'urbanisme : Plans Locaux d'Urbanisme (PLU), Programmes Locaux de l'Habitat (PLH),...

S'approprier et décliner le cadre général fixé pour un grand bassin de vie à l'échelle d'une commune est un exercice parfois complexe. **« Certaines communes subissent notamment une pression foncière forte »** explique Marielle Morel, maire de Chuzelles, vice-présidente en charge de l'aménagement à Vienne Condrieu Agglomération et vice-présidente en charge des PLU et du foncier du Scot.

C'est la raison pour laquelle, le Syndicat

Mixte des Rives du Rhône accompagne les collectivités dans la mise en œuvre du Scot par une présence régulière aux réunions d'élaboration de ces documents. Le SMRR se rend également disponible dans un rôle d'appui à la maîtrise d'ouvrage ou de conseil (réalisation de cahier des charges de PLU et études pré-opérationnelles, analyse des offres,...).

## LES CHIFFRES DU TERRITOIRE



**130 000** logements en 2015 (+28% en 15 ans)

**83%** des communes ont moins de 10% de logements sociaux

**82%** des communes ont plus de 80% de maisons individuelles.



**13 520** hectares dédiés à l'habitat en 2015, soit :

> une progression de **20 %** de l'espace artificialisé au profit de l'habitat en 15 ans

> **9 à 10** logements par hectare en moyenne

> **20** habitants par hectare en moyenne



## AU PLUS PRÈS DU TERRAIN POUR ACCOMPAGNER LE CHANGEMENT

15

« *Au-delà de sa vocation de planification, le Syndicat Mixte des Rives du Rhône met l'accent sur l'accompagnement des acteurs de l'aménagement (élus, promoteurs, ...). Il s'agit de faciliter l'appropriation du Scot, d'accompagner le changement de modèle et le concrétiser. Le Scot ne doit pas être vécu uniquement comme une contrainte mais comme un outil pour se faire rencontrer l'offre et la demande en matière d'habitat* » met en perspective Marielle Morel.

En ce sens, le SMRR multiplie les temps d'échange à destination des élus et techniciens sous forme de cycles de conférences, ateliers, visites d'opérations immobilières ou de projets exemplaires sur le territoire.

Dans cette même dynamique, le Syndicat tisse des liens étroits avec les acteurs privés de l'aménagement. Il rencontre régulièrement les bureaux d'études, promoteurs, bailleurs sociaux, notaires, géomètres pour converger autour d'une vision partagée de l'aménagement du territoire en termes de coût, de mixité sociale, de qualité de l'habitat et de respect de l'environnement.



Visite organisée à Chuyer en 2016  
(projet de 30 logements en "greffe"  
de bourg)

## FACILITER LE PASSAGE DE LA PLANIFICATION À L'OPÉRATIONNEL

Une OAP (Orientation d'Aménagement et de Programmation) est un outil du PLU qui fixe les attentes de la collectivité sur des sites jugés stratégiques et vise à orienter les projets d'aménagement (en termes de forme, type d'habitat, densité, conditions de desserte, ...). **« Quand une commune ne réalise pas elle-même le projet, l'OAP sert de guide aux aménageurs-promoteurs »**, explique Marielle Morel, maire de Chuzelles, vice-présidente en charge de l'aménagement à Vienne Condrieu Agglomération et vice-présidente en charge des PLU et du foncier au Scot. **« Pourtant, dans les faits, il s'avère que certaines OAP sont difficiles à mettre en œuvre pour différentes raisons : trop ou pas assez dense, des coûts d'aménagement trop importants, un foncier morcelé, .... Ce qui abouti parfois à des situations de blocage »**.

Face à ce constat, le Syndicat Mixte des Rives du Rhône a lancé une étude en 2017 pour mieux connaître les difficultés rencontrées par les communes et les opérateurs et apporter des solutions pour améliorer l'opérationnalité des futures OAP.

La première phase a permis d'analyser un échantillon de projets sur le territoire et d'aller à la rencontre des acteurs concernés pour comprendre leurs attentes et leurs difficultés. Le Syndicat Mixte s'attache désormais à la formalisation d'un guide. **« Le document sera pédagogique et apportera des conseils pour lever les freins bloquant les projets, et ce à différentes phases : avant, pendant et après l'élaboration du PLU. L'objectif de ce type de document est d'aboutir sur une référence commune aux acteurs, élus comme promoteurs »** rappelle Marielle Morel. Ce guide devrait être disponible début 2019.

# POSITIF PAR NATURE

**S'il contribue à la préservation de sites d'intérêt écologique, le Syndicat Mixte des Rives du Rhône impulse, au travers de sa charte « territoire à biodiversité positive », une nouvelle dynamique qui vise à intégrer l'environnement dans les projets d'aménagement. Le promoteur Bouygues Immobilier a travaillé à l'émergence de la première opération immobilière des Rives du Rhône labellisée « biodiversité positive », avec l'appui de la commune des Roches-de-Condrieu, et le Syndicat Mixte des Rives du Rhône.**

**3** questions à **Eric Nompeix**, directeur et **Bérangère Lorenzi-Thomas**, manager de projets à la Direction Régionale Rhône-Alpes-Auvergne de Bouygues Immobilier.

**La livraison de l'opération « Ô Naturel » s'étale entre juin et septembre 2018. En quoi s'inscrit-elle concrètement dans les orientations du Scot des Rives du Rhône en matière de protection de l'environnement ?**

B. L.-T. : L'opération décline les principes de la charte pour la biodiversité positive portée par le Syndicat Mixte des Rives du Rhône. En tant que maître d'ouvrage, nous avons intégré la dimension environnementale dès l'amont de l'opération, en mobilisant notamment un écologue du cabinet ELAN. Sa mission a consisté à réaliser un diagnostic général du site pour identifier les principaux enjeux en la matière. L'écologue a aussi enrichi le programme en formulant des préconisations. Tout notre travail a consisté ensuite à veiller à la bonne intégration de ces préconisations à chaque étape du projet, depuis la conception jusqu'à la réalisation. L'opération comprend plusieurs aménagements favorables à la biodiversité, tels que des jardins partagés, parkings en pavés enherbés, toitures végétalisées, nichoirs, hôtels à insectes ou refuges à chauves souris, un éclairage public réduit dans certains secteurs.

E.N. : Notre approche est globale. Il serait vain de préserver la biodiversité sans « éduquer » les acteurs du projet. En amont, les entreprises en phase travaux ont par exemple été incitées à réduire le va-et-vient de leurs engins, ou encore à protéger les arbres à conserver par exemple. A l'aval, les futurs habitants du quartier seront aussi accompagnés : nous travaillons par exemple à la réalisation d'un livret pour les aider à faire vivre la dynamique au-delà de la livraison.

**Cette opération va bien au-delà des missions traditionnelles d'un promoteur... Quel intérêt recouvre ce type de démarche pour Bouygues Immobilier ?**

E.N. : C'est pour nous l'occasion de nous inscrire dans un projet qui répond aux « urgences environnementales » et d'accompagner les collectivités

soucieuses de s'inscrire dans cette dynamique. En contribuant à la préservation de la biodiversité, ce type d'opération recrée aussi une vie de quartier. Cela rejoint notre conception « sociale » du programme immobilier qui a vocation à restaurer du lien entre les habitants. Il appartient aussi aux acteurs de l'immobilier d'impulser ce mouvement que nos concitoyens peuvent difficilement porter à titre individuel. Autour de ce projet, ils expriment une réelle aspiration à une meilleure qualité de vie proche de la nature et un mieux vivre ensemble, pour autant qu'ils soient guidés pour le faire. C'est aussi le sens de notre investissement sur ce projet pour le territoire.

**« Contribuer à la préservation de la biodiversité peut aussi être l'occasion d'initier une vie de quartier. L'environnement peut être vecteur de lien social. »**

**Les contraintes d'un aménageur sont-elles facilement conciliables avec celles du Scot en matière d'environnement ?**

B. L.-T. : La charte « territoire à biodiversité positive » du Scot des Rives du Rhône n'est pas directive, c'est une charte d'engagement !

Elle propose des outils visant à mieux prendre en compte la biodiversité et vise à hybrider les compétences. Nous sommes partis de cette charte pour nouer le dialogue avec les équipes du Syndicat Mixte des Rives du Rhône et avons ensuite eu toute liberté de formuler des propositions d'actions. « Ô Naturel » est issu d'un vrai travail partenarial sur plusieurs mois avec la commune et l'équipe du Syndicat Mixte. Nous avons d'ordinaire peu l'occasion de travailler avec ce type d'interlocuteur, c'était une première pour nous. Les échanges ont été fructueux : ils ont permis à chacun de comprendre les logiques des différents acteurs.



## LES CHIFFRES DU TERRITOIRE

**1 parc naturel** régional : Parc du Pilat  
**1 réserve naturelle** nationale : Ile de la Platière  
**7 sites** Natura 2000  
**16 espaces naturels** sensibles

 **1 280** zones humides

  **7 sites** Natura 2000

Des espèces animales et végétales emblématiques :  
 hibou grand-duc,  
 castor d'Europe, écrevisses à pieds blancs,  
 de nombreuses orchidées...

### Ô NATUREL EN BREF

#### Équipe :

Maître d'ouvrage : Bouygues Immobilier /  
 Architecte : EAD / Ecologue : ELAN

#### 57 logements

dont

- 12 logements collectifs,
- 10 maisons individuelles et 16 lots à bâtir
- 19 logements locatifs sociaux

## LA DÉMARCHE "BIODIVERSITÉ POSITIVE"

Les élus du Syndicat Mixte sont conscients des responsabilités qui leur incombent en matière de préservation de l'environnement. Le territoire des Rives du Rhône s'inscrit au cœur d'un axe européen, stratégique pour les espèces animales et végétales comme pour les activités humaines (transports, production d'énergie, industrie, agriculture,...). Le Scot porte en ce sens l'ambition d'un développement équilibré du territoire et d'une inversion du regard à la faveur des espaces agricoles et naturels, espaces structurants pour la biodiversité.

Dès 2013, le SMRR a souhaité aller plus loin en élaborant une charte « territoire à biodiversité positive » avec l'appui des acteurs locaux de l'environnement. Partant du principe que chacun (collectivités, entreprises, habitants, ...) doit être acteur à son échelle et à son niveau de compétence. Partant du principe que ville et nature ne s'opposent pas mais se combinent.

Cette charte entend valoriser l'ensemble des actions favorables à la biodiversité. Elle donne également des pistes d'actions concrètes pour améliorer la prise en compte des projets d'aménagement.



## RIVES NATURE : LE COLLECTIF PORTE DE NOUVEAUX FRUITS

Depuis 2010, les élus du SMRR travaillent en étroite proximité avec les principales associations et institutions environnementales du territoire (Parc du Pilat, Nature Vivante, Association des amis de l'Île de la Platière, ...). Au plus près du terrain, ce « réseau de veille écologique » accompagne le SMRR dans le développement et la collecte des données.

En 2018, cette dynamique collective se développe au travers du projet Rives Nature. Ce projet d'association parapublique, adossée au Syndicat Mixte, se fixe trois objectifs :

- Aller plus loin dans la connaissance, la préservation et la valorisation de la biodiversité
- Développer une véritable offre de services en matière d'environnement pour les acteurs publics et privés
- Initier des coopérations innovantes dans les secteurs de la gestion des espaces publics, l'agriculture, l'industrie ou l'habitat.



# FACILITER LES DÉPLACEMENTS

D'AUJOURD'HUI TOUT EN PENSANT LES MOBILITÉS DE DEMAIN

**Situé au carrefour d'axes de communication majeurs, le territoire du Scot bénéficie d'une excellente accessibilité et s'inscrit dans les flux nationaux et européens.**

**Si cette situation contribue à son attractivité, elle peut aussi perturber les équilibres territoriaux. Le Scot entend organiser les transports et les déplacements sur le long terme, tout en assumant la situation stratégique des Rives du Rhône.**

## RENFORCER LES LIENS URBANISME - TRANSPORT

La périurbanisation s'est développée ces dernières décennies et avec elle, l'utilisation croissante de la voiture. Pour limiter les impacts sur l'environnement, l'agriculture ou la qualité de vie, le Scot privilégie une approche transversale qui vise à mieux lier les questions d'urbanisme à celles des déplacements. En se fixant l'objectif de rompre avec la « ville étalée », le Scot a l'ambition de relever ces défis et de tendre vers une plus grande efficacité des réseaux de transports publics actuels et futurs.

Pour agir en ce sens, le Scot privilégie par exemple le développement des « pôles-gares ». Autour des gares de Vienne, Saint-Clair/Les Roches ou Saint-Rambert d'Albon par exemple, sont encouragés les projets économiques, immobiliers, commerciaux. Il s'agit d'en faire de véritables lieux de vie et de proposer une réelle alternative à la voiture aux habitants pour les déplacements

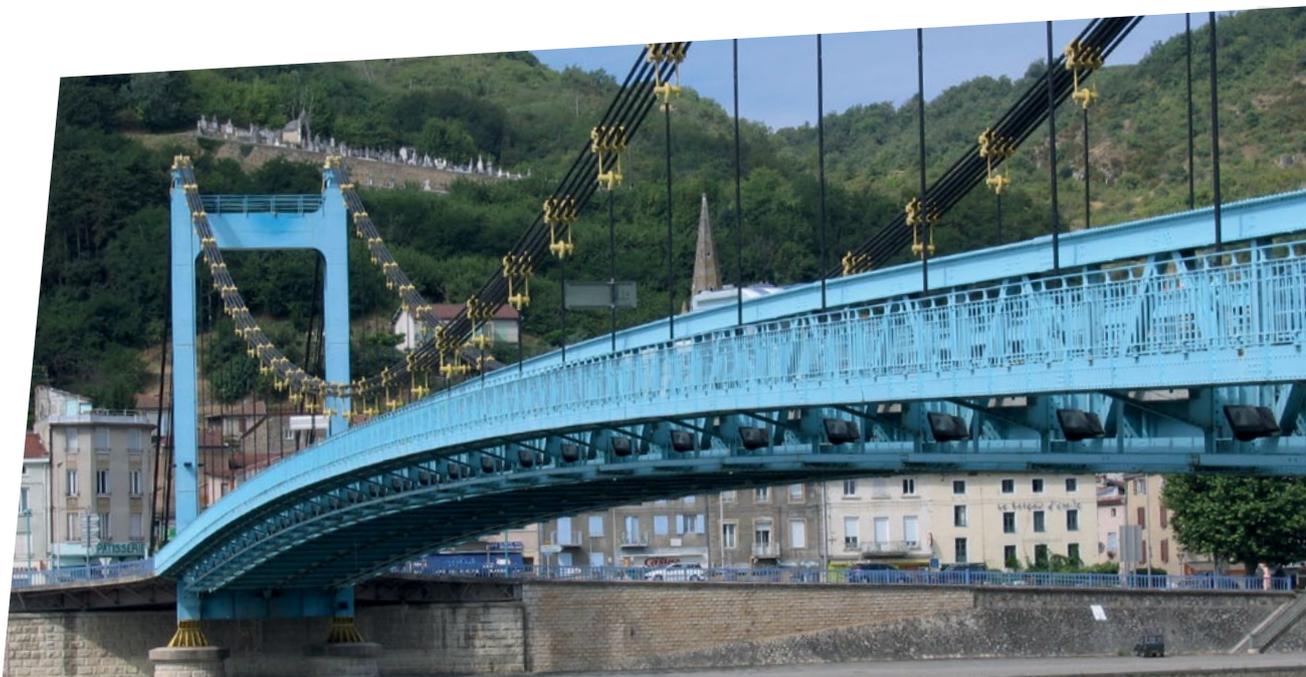
domicile-travail par exemple sur le territoire et au-delà (Valence, Lyon...).

Le Scot privilégie de même ce mode de faire sur tout le territoire : il encourage et favorise le développement de nouveaux projets économiques, immobiliers ou commerciaux, à proximité des services et équipements et pousse à mener une réflexion sur leur accessibilité en transport en commun ou en mode « doux ».

## PORTER COLLECTIVEMENT LES PROJETS

Si le Scot joue un rôle important par ses grandes orientations sur le développement de tout un bassin de vie, il est aussi pour les élus une opportunité de donner force et légitimité à des projets d'aménagement et/ou d'infrastructure clairement identifiés et localisés. Pour exemple, le projet d'évolution du demi-diffuseur autoroutier (une entrée/sortie) au sud de Vienne en diffuseur complet (deux entrées/sorties). Projet complexe, il

doit répondre aux besoins de mobilité des populations locales tout en s'inscrivant dans les flux de mobilité nationaux et européens. Le Scot 2012 a fait sien cet objectif et l'a intégré à son projet de territoire. Le but : anticiper l'amélioration de l'accessibilité autoroutière du territoire et offrir des gages clairs et stables à l'Etat et aux partenaires quant au maintien des équilibres existants sur la plaine du Saluant. L'approbation du Scot figurait ainsi comme une condition essentielle du « contrat de confiance » souhaité par l'Etat pour engager la réalisation du projet.



## LES GARES URBAINES ONT DU POTENTIEL

L'étude Urba-Gare, pilotée en 2005 par le Syndicat Mixte des Rives du Rhône et confiée à l'Agence d'urbanisme de Lyon, a analysé les capacités de développement urbain des « pôles gares ». L'étude a démontré que 10 à 20 % de la croissance démographique attendue dans les années à venir pouvait être accueillie dans le seul périmètre du kilomètre autour des gares (par densification, renouvellement notamment).

Si des enjeux d'avenir tels que la lutte contre l'étalement urbain ou la limitation des déplacements automobiles ont été mis en évidence, cette démarche a surtout permis de renouveler le regard des élus sur l'attractivité et le rôle stratégique de ces pôles. Ces derniers sont susceptibles et ont légitimité à accueillir une part notable des nouvelles activités, emplois et logements futurs. Parallèlement, l'amélioration constante de l'offre de transport ferré de voyageurs (horaires, cadencements...) et par la même l'accessibilité des pôles gares du territoire (et des agglomérations de Lyon et Valence cqfd) contribuera à renforcer leur attractivité et plus globalement celle du territoire.

Ce type de réflexion s'est poursuivi et a essaimé depuis. Un appel à idées a par exemple été engagé en 2012 par le Pôle Métropolitain sur les gares de plusieurs agglomérations avec des équipes d'architectes urbanistes multiples. Le projet de mutation du quartier de Vienne Estressin s'inscrit en continuité de ce travail. Autre illustration, le schéma d'aménagement de l'agglomération Roussillon Saint-Rambert d'Albon élaboré de 2016 à 2018 place l'enjeu de valorisation urbaine des pôles gares au cœur du projet.

### LES CHIFFRES DU TERRITOIRE

**110 000** véhicules par jour sur l'**A7**,  
la **RN7** et ex **RN86** :  
trafic moyen journalier

**10** ponts routiers permettent  
aujourd'hui le franchissement  
du Rhône, soit en moyenne un  
tous les 6-7 km

**7** gares Ter sur la ligne  
LYON-VALENCE

Une hausse de **29** % de la fréquentation  
du TER sur la période 2007-2016

**2** équipements rail/fleuve/route : Givors  
Loire et Salaise-Sablons

Des itinéraires cyclables en développement,  
dont trois majeurs :  
Via Rhône, Via Fluvia, voie verte  
des confluences

## LA REQUALIFICATION DE LA RN7 PASSE À LA VITESSE SUPÉRIEURE

En 2009, le Syndicat Mixte des Rives du Rhône a lancé une étude portant sur la requalification de la RN7 et ses abords dans les agglomérations viennoise et roussillonnaise. Principal axe de desserte des Rives du Rhône, la RN7 connaît depuis plusieurs années un trafic croissant, posant des problématiques de congestion en agglomération notamment. Historique « route des vacances », elle ne répond plus entièrement aux besoins de mobilité des habitants et des entreprises et ne véhicule plus une image attractive du territoire.

Réalisée par l'Agence d'Urbanisme de Lyon, l'étude a associé sur plusieurs mois l'ensemble des acteurs techniques et politiques et visaient avant tout à « ouvrir le champ des possibles ». Côté viennois, le travail a démontré qu'une reconquête et réappropriation des berges du Rhône était envisageable malgré l'importance du trafic. Côté roussillonnais, les élus ont été sensibilisés au fait qu'une réflexion globale sur les flux et les déplacements ainsi qu'une somme de petits aménagements pouvaient conduire à de réels effets, sans recourir au « tout infrastructure » (déviation). Aussi, requalifier la RN7 pour l'inscrire dans un vocabulaire beaucoup plus urbain et moins fonctionnaliste, devrait participer à la montée en gamme du cadre de vie de l'agglomération.

Ouvrir le champ des possibles

« *Chaque acteur s'interrogeait à l'époque sur la requalification de son tronçon* » explique Isabelle Fontvieille, responsable du service urbanisme à Vienne Condrieu Agglomération. « *Le Scot y a vu l'opportunité d'impulser un changement de regard, sans portée programmatique. En faisant le point sur les capacités de l'infrastructure et ses possibilités d'évolution, l'étude a posé les bases des évolutions à venir. C'était surtout un projet emblématique d'une nouvelle manière de faire, collective et cohérente entre les différents territoires, qui aurait plus de poids vis-à-vis des services de l'état* » précise-t-elle.

Si l'étude portée par le Scot a ouvert le champ des possibles sur l'avenir de la RN7, depuis, les intercommunalités ont pris le relais pour lancer des études de programmation et préparer les décisions qui décideront de son évolution. La dynamique entre dans une phase opérationnelle cette année sur le territoire de Vienne Condrieu Agglomération où les travaux ont démarré sur le tronçon central, avec un réaménagement de la 2X2 voies et la création d'une voie verte, dédiée aux modes doux, qui devraient être livrées fin 2019.



---

**1866** km<sup>2</sup>

—  
**272 814** habitants

—  
**153** communes

—  
**6** intercommunalités

---

**Les coordonnées :**

Syndicat Mixte des Rives du Rhône  
30 avenue Général Leclerc  
Tél : 04 74 47 64 71 - Fax : 04 74 54 42 50

—  
[www.scot-rivesdurhone.com](http://www.scot-rivesdurhone.com)

